



VILLE  
DE QUIMPER | CCAS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
TEULIAD KELAOUÏÑ

Mercredi 12 juin 2024

CONTACT PRESSE  
DAREMPRED KELAOUÏÑ

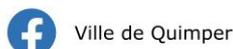
CABINET / COMMUNICATION  
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET  
D'AGGLOMERATION  
TI-KËR HA TOLPAD-KERIOÙ  
CS 26004  
29107 QUIMPER/KEMPER  
CEDEX

TÉL./PGZ. 02.98.98.88.99

[cabinet@quimper.bzh](mailto:cabinet@quimper.bzh)

PLUS D'INFOS  
[www.quimper.bzh](http://www.quimper.bzh)



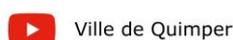
Ville de Quimper



@Villedequimper



@quimper.bzh



Ville de Quimper

# Aléas climatiques

## N'attendez pas pour vous inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables

*Même à Quimper,  
on n'est pas à l'abri  
d'un aléa climatique !*

**PENSEZ À  
VOUS INSCRIRE  
OU À SIGNALER  
UN PROCHE**

sur le registre communal  
des personnes  
vulnérables

© Jantzen Lutz / Unsplash

VILLE  
DE QUIMPER | CCAS

**Chaque année, la ville de Quimper se mobilise pour ne laisser aucun Quimpérois affronter seul les aléas climatiques (fortes chaleurs, inondations, risques de délestage électrique...). Si vous vous sentez isolés, en situation de fragilité, ou si l'un de vos proches est dans cette situation, pensez à l'inscription sur le registre communal des personnes vulnérables.**

**L'inscription est facultative, elle est basée sur le volontariat et peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (parent, médecin, voisin, service ou personne intervenante).**

Une loi du 30 juin 2004 charge les maires de constituer et de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif, le Registre communal des personnes vulnérables, destiné à recenser les personnes âgées (plus de 65 ans), handicapées et/ou isolées résidant à leur domicile, qui se sont fait connaître, ou qui ont été inscrites par un tiers sans opposition de la personne concernée.

Ce registre a pour but de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas d'activation d'un plan d'alerte et d'urgences, et permet d'assurer un contact régulier avec ces personnes, comme par exemple, dans le cas du plan canicule.

**Vous êtes concerné(s) si vous êtes :**

- Âgé(e) de plus de 65 ans
- Âgé(e) de plus de 60 ans et reconnu(e) inapte au travail
- Adulte en situation de handicap

**Pourquoi s'inscrire ?**

En cas d'évènement climatique nécessitant une assistance, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) vous apportera une assistance et des conseils adaptés à votre situation.

**Comment s'inscrire ?**

- Par téléphone au 02 98 64 51 00
- Par mail : [accueilpaph@quimper.bzh](mailto:accueilpaph@quimper.bzh)
- En ligne sur le site [quimper.bzh](http://quimper.bzh) en remplissant le formulaire d'inscription
- Au CCAS, service accueil personnes âgées / personnes handicapées, 8 rue Verdelet à Quimper
- En mairie centre ou dans les mairies de quartier